

DÉLIBÉRATION EXAMINÉE
PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE DES ECOLES
DE SERRES-MORLAAS
SÉANCE DU 01 JUIN 2023

Délibération n°	Objet	Résultat du vote
1	Création d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint d'animation	Approuvée

Liste publiée sur le site internet et affichée à la mairie le 05/06/2023.

Pierre BREGEGERE

Le Président